



ARRÊTÉ

n°2299 du 12/04/2022

Portant réglementation de la circulation et du stationnement dans le cadre des travaux au 14 rue Roger Leick (lotissement « Le Clos », parcelle 1.7)

Le Maire de Beyren-lès-Sierck,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

VU la demande du 05 avril 2022 de Mme EITEL Melissa, S.A.R.L. FTPC sise 157 rue de Verdun, 57700 Hayange,

CONSIDÉRANT que les travaux auront lieu du lundi 18 avril 2022 au lundi 02 mai 2022 de 07h30 à 18h00,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur la chaussée,

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er}

Dans le cadre des travaux de la société S.A.R.L. FTPC sise 157 rue de Verdun, 57700 Hayange, un empiètement sur chaussée sera effectué au 14 rue Roger Leick (lotissement « Le Clos », parcelle 1.7) à compter du lundi 18 avril 2022 au lundi 02 mai 2022 de 07h30 à 18h00,

ARTICLE 2

A l'approche du chantier, sur le chantier lui-même, la signalisation réglementaire sera mise en place, entretenue et retirée par l'entreprise chargée des travaux, 14 rue Roger Leick (lotissement « Le Clos », parcelle 1.7) à compter du lundi 18 avril 2022 au lundi 02 mai 2022 de 07h30 à 18h00,

ARTICLE 3

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

ARTICLE 4

M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beyren-lès-Sierck, le 12/04/2022,

Le Maire, Philippe GAILLOT

